ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infirmiers libéraux et SSIAD

Question écrite n° 20177

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux. L'activité des infirmiers libéraux semble fortement diminuer par la présence concurrente de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). En effet, alors que les infirmiers libéraux ne peuvent pas promouvoir leurs activités par la publicité, les véhicules des SSIAD portant mention de leurs services peuvent librement circuler. Face à cette concurrence préjudiciable aux infirmiers libéraux, il la prie de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement envisage la cohabitation entre structures de soins à domicile et infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : M. Michel Lauzzana
Circonscription : Lot-et-Garonne (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20177
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juin 2019, page 5092
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)